Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN INDONESIE ET AU TIMOR ORIENTAL

Jakarta, le 16 juin 2014

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE

A L'AMBASSADE DE FRANCE A JAKARTA

LE 16 JUIN 2014

Suite aux élections du 25 mai 2014 des conseillers consulaires, la première réunion du Conseil Consulaire s'est tenue le 16 juin 2014 à 11h00 dans les locaux de l'Ambassade.

Etaient présents à cette réunion :

- Mme Corinne BREUZE, Ambassadeur de France en Indonésie et Président du Conseil consulaire
- M. Jacques LUCON, élu pour Mieux Vivre l'Indonésie
- M. Alain-Pierre MIGNON, élu de l'Union de la Droite Républicaine
- Mme Marina LANCELIN, Secrétaire de la réunion

Madame Hélène LE TOUZEY, élue de l'Union de la Droite républicaine, était représentée par M. Alain-Pierre MIGNON

Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Rappel des grands points définis par le décret n°2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres.

- Définition des modalités de l'élection du vice-président du conseil consulaire et vote en vue d'élire un vice-président.

- Détermination des lignes essentielles des relations de travail entre le conseil et le poste.

Menara BCA – 40ème étage - Jalan M. H. Thamrin 1 - JAKARTA Pusat
☎ (62)(21) 2355 7600 - télécopie (62)(21) 2355 7601
http://www.ambafrance-id.org

I. Introduction

Le Président du Conseil Consulaire a présenté les grandes lignes de la loi du 22 juillet réformant la représentation des Français établis hors de France. Le Président s'est plus spécifiquement attaché à présenter les attributions des conseillers consulaires au sein des anciennes commissions locales auxquelles se sub le conseil consulaire désormais.

II. Les attributions du conseil consulaire

Protection et action sociales

Anciennement appelé le Comité consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS), le conseil consulaire relatif à l'action sociale se réunit une fois par an, en fin d'année, pour discuter des aides sociales accordées à certains ressortissants français en situation précaire.
Le Président rappelle que les représentant de l'UFE et de l'ADFE sont également conviés.

Enseignement du français à l'étranger

Anciennement dénommé la Commission locale des bourses scolaires, le conseil consulaire pour l'aide à la scolarité se réunit deux fois par an, en octobre et en mai, pour discuter des dossiers de demandes de bourses scolaires. Lors de cette commission, en dehors des membres du conseil consulaire, sont également conviés d'autres intervenants tels que l'Attaché culturel (qui a une voix délibérative), les Directeurs des établissements, les représentants des syndicats des enseignants, les représentants des Parents d'élèves, les représentants de l'UFE et de l'ADFE et les représentants des comités de gestion.

Sécurité

Les conseillers consulaires participent au Comité de Sécurité qui a lieu deux fois par an (sauf circonstances exceptionnelles) et auquel assistent l'Attaché de Défense, les Chefs d'it ou leurs représentants, l'Officier de Sécurité du Poste et le chef du détachement des Gardes de sécurité.

Le Président a rappelé la possibilité de pouvoir faire appel à des intervenants extérieurs pour toutes ces thématiques et a précisé qu'ils n'auront pas de voix délibérative lors du vote des décisions.

Information

Les membres du conseil consulaire recevront régulièrement des informations sur les implantations des entreprises française en Indonésie. Le Président a proposé que les conseillers consulaires soient associés à la prochaine réunion du conseil économique et qu'une présentation soit faite par Ubifrance et la Mission économique, en présence des conseillers du commerce extérieur, de la Chambre de Commerce et de l'AFD, aux Conseillers consulaires sur les projets et actions en cours en Indonésie.

Participation aux manifestations

Les membres du conseil consulaire seront invités aux manifestations et/réceptions organisées à l'occasion de visites officielles ou de missions de représentants de l'Etat français en Indonésie. Le Président a noté la suggestion de M. Mignon, de réviser et mettre à jour les listes utilisées par l'ambassade et les autres opérateurs afin de procéder à une mise en commun de ces listes qui seront par ailleurs revues pour un meilleur ciblage du public lors d'organisation d'évènements.

Par ailleurs, le Président a demandé aux conseillers de bien vouloir cibler, en vue d'une éventuelle visite de M. L. Fabius et de Mme F. Pellerin, des ressortissants français, hormis les CCE, dont les actions contribuent à l'animation de la communauté française ou sont à l'origine d'une création d'entreprise ou d'activités mettant en avant l'image de la France.

III. Election du Vice-président du Conseil consulaire

M. Jacques Luçon a été élu à l'unanimité pour une durée de 3 ans.

Conclusion

En conclusion, il a été souligné que les attributions décrites par le Président étaient en soit un cadre et une base de travail dans les relations avec la section consulaire. En fin de réunion, la section consulaire a soulevé la question de la représentativité de la communauté française à Bali. Il a été décidé en commun que chacune des listes ayant un conseiller consulaire élu choisirait un correspondant local à Bali pour les aider dans leurs tâches de conseiller consulaire et pour éventuellement assister aux réunions du Conseil consulaire.

La séance est levée à 11h30.

* * *

CONSEIL CONSULAIRE DE JAKARTA DU 16 JUIN 2014

Mme Corinne Breuzé

M. Jacques Luçon

M. Alain Pierre Mignon

Mme Hélène Le Touzey
Absente et représentée par M. Mignon.

Mme Marina Lancelin